



SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU MERCREDI 30 JUIN 2026



Le mardi 30 juin 2026, à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois, convoqués le jeudi 15 juin 2026, se sont réunis à la salle socio-culturelle Yves Berthouy à Droué, sous la présidence de Magali MARTY-ROYER.

Nombre de délégués au moment du vote					Résultat du vote		
En exercice	Présents	Distanciel	Pouvoirs	Votants	Pour	Contre	Abstention
112	63	0	10	73	73	0	0

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Représentants du Conseil Départemental :

Présent(s) avec voix délibérative :

Claire FOUCHER-MAUPETIT
Florence DOUCET

Représentants des EPCI :

Présent(s) avec voix délibérative :

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PERCHE ET DU HAUT VENDOMOIS

Pascal TRASSARD

Présent(s) avec voix délibérative :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS

Benoît GARDRAT
Jacky FOUSSARD
Marjorie RANDUINEAU

Présent(s) avec voix délibérative :

COMMUNAUTE de COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE

Claude CARTON

Représentants des Communes :

Présent(s) avec voix délibérative :

AMBLOY	I. BROSSIER	LANCE	A. ASSERIN	SAINT AMAND LONGPRES	A. MINIER
ARTINS	F. BLANCHARD	LAVARDIN	C. DAVID-BURC	SAINT ANNE	PA. VIOLET
AUTHON	JL. CINTRAT	LA VILLE AUX CLERCS	D. PASQUIER	SAINT GOURGON	JM. CROSNIER
AZE	E. GUILLEMOT	LE PLESSIS-DORIN	C. RENVOISE	SAINT JEAN FROIDMENTEL	O. POULAIN
BAILLOU	S. GAUTIER	LE POISLAY	A. SAVIGNY	SAINT MARC DU COR	E. DELAVOIX
BEAUCHENE	N. FRANCOIS	LES ESSARTS	J. MOULY	SAINT MARTIN DES BOIS	E. BRETON
BOUFFRY	I. GUEDOU	LES ROCHES L'EVEQUE	A. BEAUCOURT	SAINT OUEN	D. DEZE
BREVAINVILLE	D. BRUNET	LIGNIERES	C. COURTOT	SARGE SUR BRAYE	T. WERBREGUE
BUSLOUP	R. JONNARD	LISLE	M. GOUET	SAVIGNY SUR BRAYE	JP. GONET
CHAUVIGNY DU PERCHE	A. CATOIRE	MARCILLY EN BEAUCE	F. DELERUE	SELOMMES	G. HUGER
CHOUE	F. GAULLIER	MAZANGE	RM. BLATEAU	TERNAY	N. MOUTARDIER
COUETRON AU PERCHE	J. GRANGER	MESLAY	P. GEORGES	TROO	P. ECLERCY-DETERPIGNY
CRUCHERAY	C. LACAILLE	MONDOUBLEAU	C. RICHARDIN	VALLEE DE RONSARD	M. WAGEMANS
DANZE	D. BESSON SOUBOU	MOREE	N. CHANTEUX	VILLAVARD	C. MARTIN
DROUE	S. DUPIN	NAVEIL	M. MARTY-ROYER	VILLECHAUVE	S. LUNEAU
FONTAINE LES COTEAUX	JL. HUARD	OUZOUEUR LE DOYEN	JM. BRUNET	VILLEDIEU LE CHATEAU	C. ROBERT
FORTAN	F. CHEROUTE	ROCE	T. COSME	VILLEMARDY	P. NOYAU
FRETEVAL	M. MENAGE	ROMILLY DU PERCHE	C. JEUFRUAULT	VILLEROMAIN	FX. RONE
LA FONTENNELLE	R. SENEGOU	RUAN SUR EGVONNE	JS. BITSCHENE		

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :

PRUNAY CASSERAU – E. BARDET – à – E. GUILLEMOT - AZE
 LES HAYES – E. TREMBLAY – à – N. MOUTARDIER – TERNAY
 VENDOME – N. HASLE – à – M. MARTY-ROYER – NAVEIL
 AREINES – E. RIOTTEAU – à – J. FOUSSARD - CATV
 VILLETRUN – C. DAVID – à – C. FOUCHER-MAUPETIT – CD41

PEZOU – A. LEMOINE – à – M. GOUET – LISLE
 CD41 – P. GOUET – à – F. DOUCET – CD41
 LUNAY – C. MOALIC – à – A. MINIER – SAINT AMAND LONGPRE
 CELLE – A. MOHLER – à – JP. GONET – SAVIGNY-SUR-BRAYE
 VILLIERSFAUX – J. RICHER – à – P. NOYAU - VILLEMARDY

Autres délégués présents sans voix délibérative :

Représentants des EPCI sans voix délibérative :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE

P. SOREAU

Représentants des Communes sans voix délibérative:

CHOUE	P. SOREAU	LES ESSARTS	S. CHALOT	VILLEDIEU LE CHATEAU	A. MOULUT
COUETRON AU PERCHE	N. GERAY	OUZOUEUR LE DOYEN	T. HERREY		
DROUE	S. CHAMBENOIST	ROCE	C. FONTENNE		

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

EXPOSÉ

Mme la Présidente informe les membres du Comité qu'une décision modificative du Budget est nécessaire pour les raisons suivantes :

- Dépenses non prévues liées à la mise en œuvre du vote électronique lors de la séance d'installation
- Ajustements de montants de dépenses prévisionnelles
- Reprise en section de fonctionnement du montant des amortissements réalisés en 2025 (9 375,91 €) sur la section d'investissement par application de l'article L5722-4 du CGCT applicable aux syndicats mixtes ouverts « Si les ressources dégagées par la dotation aux amortissements de l'exercice sont supérieures au besoin de financement de la section d'investissement du syndicat, la part excédentaire pourra être reprise en section de fonctionnement »
- Ajustements et rééquilibrage des sections et chapitres en lien avec l'application du L5722-4 du CGCT

DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité - 73 POUR -0 CONTRE - 0 ABSTENTION:

- ☐ Vu l'article L5722-4 du CGCT
 - ☐ Considérant d'une part le montant important et croissant de l'excédent d'investissement reporté chaque année en lien avec les dotations aux amortissements, d'autre part que les dépenses en section d'investissement portent essentiellement sur l'achat en renouvellement de matériels de bureau et de bureautique dont les montants de dépenses sont faibles et très largement couvertes par l'excédent reporté
 - ☐ Considérant par ailleurs les ajustements à opérer sur le budget principal
- **Décide** de recourir à l'article L5722-4 du CGCT et de reprendre en fonctionnement la totalité du montant des amortissements 2025 soit 9 375,31 €
 - **Approuve** la décision modificative n°1 suivant du budget principal

Section de fonctionnement			
Recettes			Observations
75	75888 Autres produits de gestion courante	9375,31	
	75888 Autres produits	9375,31	Reprise des amortissements en recette de fonctionnement
Total Recettes		9375,31	
Dépenses			Observations
11	Charges à caractère général	6 375,31 €	Observations
	60632 - Fourniture de petit équipement	300,00 €	Fournitures diverses suite panne onduleur
	614 - Charges locatives	700,00 €	Réajustement du montant des charges
	6168 - Autres primes d'assurance	200,00 €	Réajustement des cotisations des assurances
	6281 - Concours divers	800,00 €	Cotisations A3P et CDG41
	6228 - Rémunération diverses d'intermédiaires et d'honoraires	4 375,31 €	Ajustement dont Vote électronique
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00 €	
	65818 - Autres redevances pour concessions, brevets, logiciels	3 000,00 €	Ajustement de coût logiciels dont pour partie dématérialisation des actes
Total Dépenses		9 375,31 €	

Section d'investissement			
Dépenses			Observations
10	1068 Excédents de Fonctionnement	9 375,31	Transfert en section de fonctionnement du montant des amortissements 2025
21	21888 Autres immobilisation corporelles	-9 375,31	
Total Dépenses		0	

PRÉFECTURE
DE LOIR-ET-CHER

15 JUL. 2026

Bureau des Collectivités Locales

- **Autorise la présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération**

Ainsi fait et délibéré en Séance,
Les jour, mois et an ci-dessus,
La Présidente,

Magali ROYER-MARTY

Adressé au contrôle de légalité le :

Publié le :

La Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

